

# ACCOMPAGNER LES AGRICULTEUR·ICES EN DIFFICULTÉS À DEUX ASSOCIATIONS



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>p.2</b>
<b>1. Pourquoi accompagner les agriculteur·ices en difficultés à deux associations ?</b>	<b>p.3</b>
1.1 La concertation : origine .....	p.3
1.2 Dans quel but ? .....	p.4
1.3 À quelles attentes l'accompagnement concerté peut-il répondre ? .....	p.6
<b>2. Comment accompagner les agriculteur·ices en difficultés à deux associations ?</b>	<b>p.8</b>
2.1 Une diversité de dispositifs d'accompagnements concertés .....	p.8
2.2 Questions en amont et points de vigilance .....	p.10
2.3 Ingrédients d'une concertation réussie .....	p.13
2.4 Enjeux de mobilisation interne .....	p.16
<b>3. Ressources et outils de la concertation</b>	<b>p.18</b>

# INTRODUCTION



Dans le cadre du projet Accordé

**7 équipes** Solidarité Paysans - Civam  
(56, 44, 35, 72, 49, Normandie, Auvergne),  
**1 psychologue** du travail,  
**2 chercheurs** de l'INRAe,  
et **3 coordinateur-ices** des réseaux nationaux Civam et  
Solidarité Paysans  
ont réfléchi, expérimenté et amélioré des dispositifs  
d'accompagnement concerté d'agriculteur-ices en difficultés.



© CIVAM normands

## L'OBJECTIF ?

**Mieux accompagner les personnes dans la sortie des difficultés et dans la transition vers des systèmes économes en intrants et autonomes, quand c'est possible et souhaité.**

Ce document explore comment se sont mis en place les accompagnements concertés dans ces territoires, afin de partager à d'autres les enseignements sur la concertation entre plusieurs structures. Les outils mentionnés au fil du document sont regroupés dans la dernière fiche "Outils de la concertation".

# POURQUOI ACCOMPAGNER LES AGRICULTEUR-ICES EN DIFFICULTÉS À DEUX ASSOCIATIONS ?

## 1.1 LA CONCERTATION : ORIGINE

La concertation entre Civam et Solidarité Paysans a pour origine la volonté de croiser deux approches d'accompagnement d'agriculteur-ices :

### - CIVAM

Les Civam sont des associations d'agriculteurs et d'agricultrices qui travaillent de manière collective à la transition des fermes vers des systèmes autonomes et économes en intrants. Elles accompagnent :

- selon les principes de l'éducation populaire,
- dans une démarche d'accompagnement collectif, basée sur l'échange entre pairs,
- visant à aider chacun·e à prendre conscience des enjeux de développement de l'agriculture durable,
- à ouvrir les champs des possibles pour l'évolution de sa ferme,
- à s'émanciper et à gagner en autonomie ainsi qu'en capacité à agir.

### - SOLIDARITÉ PAYSANS

Solidarité Paysans accompagne et défend les agriculteur-ices en difficultés et leur famille pour lutter contre les exclusions dont ils et elles peuvent être victimes et conforter leur autonomie. Dans la recherche de solutions, Solidarité Paysans prend le parti des agriculteur-ices face aux différents créanciers et organismes publics ou privés. L'accompagnement est individuel. Il se fait avec un binôme salarié·e/bénévole ou deux bénévoles sur la base de la confidentialité, l'écoute et le non-jugement.

## UN PROJET, DEUX RÉSEAUX D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

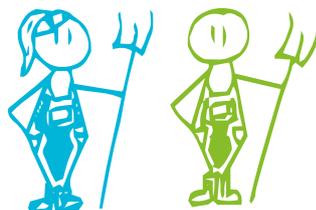


ACCOMPAGNEMENT DES  
AGRICULTEURS  
ET AGRICULTRICES  
EN DIFFICULTÉS



ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS  
ET AGRICULTRICES DANS LEUR  
TRANSITION VERS DES SYSTÈMES  
ÉCONOMES ET AUTONOMES

*Réponse à une demande d'aide*  
*Bienveillance et non jugement*  
*Accompagnement individuel*  
*Gestion de l'urgence*  
*Écoute*



*Agriculteur.ices volontaires*  
*Accompagnement collectif*  
*Accompagnement moyen-long terme*  
*Accompagnement technique et humain*  
*Confiance*

L'HUMAIN AU CENTRE

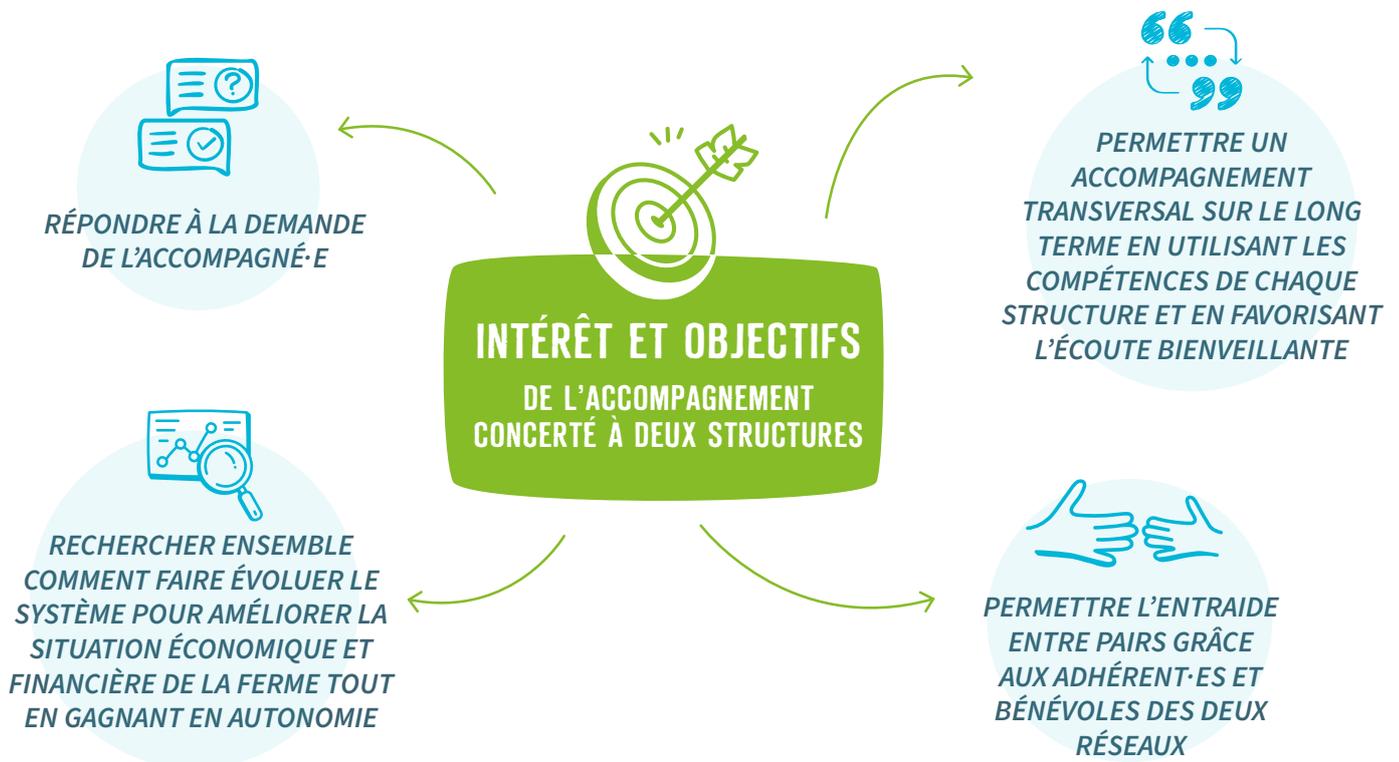
## 1.2 DANS QUEL BUT ?

La concertation entre ces deux structures vise à améliorer collectivement l'accompagnement des agriculteur·ices dans la réduction de leurs difficultés, la reconquête de leur autonomie et, quand c'est possible et souhaité, leur cheminement vers des systèmes agroécologiques économes.

En croisant les méthodes et cultures de deux réseaux, l'accompagnement concerté peut permettre la prise de conscience des agriculteur·ices de l'importance de changer de pratiques pour retrouver plus d'autonomie et aller mieux. Pour les agriculteur·ices accompagnés·es, cet accompagnement au changement représente

un travail important, tout autant, voire plus, que le changement de pratiques en lui-même. La concertation permet de mettre à profit les compétences de :

- Solidarité Paysans dans l'écoute de l'agriculteur·ice en difficultés et l'accompagnement en binôme bénévole-salarié·e pour " l'aider à relever la tête, lui permettre de retrouver sa dignité " ;
- Civam dans l'accompagnement technique, économique et humain des agriculteur·ices qui le souhaitent vers des systèmes autonomes et économes.



La concertation permet de mieux entourer la personne : il peut y avoir un relais entre les associations (dans le temps et les méthodes) et la complémentarité des modes d'actions répond à des besoins différents.

→ *Ex. : la personne peut avoir besoin d'un soutien rapide pour gérer une situation financière très tendue, puis aura besoin d'être entourée sur le temps long par un groupe de pairs agriculteur·ices, qui l'aidera à mettre en place un nouveau système plus économe et à consolider sa situation.*

### PRÉ-REQUIS

- Motivation réciproque des deux structures et accord de principe pour débiter un partenariat,
- Identification d'interlocuteur·ices pour échanger,
- Formation et pratique de l'accompagnement individuel (posture d'écoute, création de la relation de confiance, distinction de la posture d'accompagnement de celle de conseil, etc.).

## 1.3 À QUELLES ATTENTES L'ACCOMPAGNEMENT CONCERTÉ PEUT-IL RÉPONDRE ?

### - POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Pour certain-es agriculteur-ices en difficultés, ces changements de pratiques peuvent permettre d'améliorer la situation financière et/ou la surcharge de travail. Ils se traduisent généralement par la réduction de charges et vont souvent de pair avec une réduction du recours aux produits phytosanitaires et autres intrants, des économies d'énergie, notamment en élevage avec un passage en système pâturant.

Même si les résultats économiques peuvent mettre du temps à évoluer, le chemin de l'accompagnement concerté permet à l'agriculteur-ice de reprendre la main sur son système, de redonner un sens au métier de paysan-ne en retrouvant une autonomie décisionnelle. Cela est générateur de confiance pour la personne : confiance en elle-même, dans ses choix, dans les organismes qui la soutiennent et en l'avenir.

La demande de l'accompagné-e est un préalable à l'accompagnement, il est important de la définir et éventuellement de la requestionner régulièrement auprès de l'accompagné-e. La dimension humaine et de relation au travail est aussi importante à aborder, au delà de l'aspect technique. **L'accompagnement concerté débute quand la personne a verbalisé qu'elle est accompagnée par les deux structures et qu'elle a validé un échange d'informations.**



© JC GUTNER

**Plusieurs formes d'accompagnement concerté (individuel ou collectif)** sont mis en place par les équipes et les agriculteur-ices accompagnés-es. L'accompagnement individuel, par un binôme de chaque structure, peut être un tremplin pour rejoindre un collectif. C'est ainsi que certaines personnes accompagnées choisissent ensuite de rejoindre des dynamiques collectives (groupes techniques,...), afin de pérenniser le changement amorcé, de se former et de s'entourer de personnes dans la même dynamique.



### TÉMOIGNAGE

*“Les deux associations sont complémentaires [...] Solidarité Paysans ne serait pas venu, ni l'ADAGE, c'est garanti que la boutique serait déjà coulée [...]. On a eu des bonnes discussions. Avec l'ADAGE il y a plein de gens et de systèmes différents, on s'entend bien, tout le monde discute de tout. On n'a pas peur de mettre les chiffres sur la table”. Et pour la suite : “j'en ai pour 4-5 ans un peu tendus en trésorerie [...] l'Adage je vais y rester, ça permet de voir d'autres gens, d'autres systèmes ; Solidarité Paysans si dans 5 ans je peux m'en passer c'est que ça va bien [...] que la boutique tourne, que ce qu'on a fait pendant les temps durs a marché, c'est l'objectif.”*

*Jérémy / Éleveur laitier en Ille-et-Vilaine, accompagné suite à son appel à Solidarité Paysans*

## - POUR LES ÉQUIPES ACCOMPAGNATRICES

- Être en capacité d'accompagner de manière plus globale, en combinant les compétences et les réseaux des deux associations.
- Prendre du recul sur les situations en échangeant, préparant des entretiens ou débriefant des rencontres ou des situations avec d'autres personnes, en partageant des points de vue.
- Toucher des agriculteur-ices qui ne seraient peut-être pas venu-es vers l'association.
- Élargir les questionnements au-delà de l'approche habituelle d'accompagnement de l'association, apporter aux agriculteur-ices accompagnés-es une autre grille de lecture de leur situation.
- Trouver du relais : sur des situations accompagnées où l'accompagnant-e se sent démuni-e lorsque l'agriculteur-ice se questionne sur un changement de pratique, sur l'organisation du travail, mais également lorsqu'il/elle se sent en difficulté ou qu'on est moins disponible pendant une période. L'objectif est d'assurer une continuité de l'accompagnement.
- Poser ses propres limites et son cadre d'intervention.

Il est dans tous les cas primordial d'éviter l'isolement de l'accompagnant-e face à des situations qui peuvent s'avérer difficiles, tant sur le plan technique que psychologique. De manière générale, il est préférable d'accompagner au minimum en binôme (même au sein d'une même structure).



# COMMENT ACCOMPAGNER LES AGRICULTEUR-ICES EN DIFFICULTÉS À DEUX ASSOCIATIONS ?

## 2.1 UNE DIVERSITÉ DE DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENTS CONCERTÉS

**SE CONCERTER :**  
 “S’ACCORDER, SE  
 CONSULTER POUR  
 METTRE UN PROJET  
 COMMUN.”

Il n'existe pas de définition unique de l'accompagnement concerté. A chaque équipe de se mettre d'accord sur les rôles de chacun·e, attentes, façons de travailler, financements. Cette fiche met en lumière la diversité des accompagnements concertés mis en place localement. D'autres manières de faire sont sûrement encore à inventer !

### - L'ACCOMPAGNEMENT CONCERTÉ, C'EST QUOI ?



- Un accompagnement sur le **temps long** et une **diversité de modalités d'action** à construire au regard des problèmes à résoudre
  - Rendez-vous conjoints Solidarité Paysans/ Civam/paysan·ne pour partager les informations
  - Rendez-vous Solidarité Paysans/paysan·ne ou Civam/paysan·ne et recadrage avec l'accompagné·e pour savoir quelles informations peuvent transiter entre les structures.
- **L'interconnaissance** entre les deux structures :
  - Interconnaissance du fonctionnement des deux structures (mode d'action, outils...) : mise à profit de ces outils pour privilégier un accompagnement complet.
  - Interconnaissance des deux Conseils d'Administration (niveau politique) pour pérenniser le partenariat entre les deux structures.
  - Interconnaissance des personnes des deux structures pour faciliter les échanges et la mise en place d'accompagnements concertés dès que ça a un sens.





© Solidarité Paysans

- L'accompagnement peut être **individuel** ou **collectif**.

*En pratique* : en Auvergne, des groupes d'agriculteur-ices en difficultés ont été constitués, par zone géographique ou par thématique. L'accompagnement concerté par Solidarité Paysans et le CIVAM se fait au travers de ces collectifs. Dans d'autres associations comme la Sarthe, un groupe de parole est organisé, qui permet aux personnes accompagnées individuellement de se retrouver et d'échanger sur leur vécu

- L'accompagnement concerté implique, dans tous les cas, **confidentialité** et **transparence**.
- Des **débriefts** de situations entre accompagnateur-ices pour éviter leur isolement et faire avancer la situation.



## TÉMOIGNAGES

- « L'accompagnement concerté : c'est en commun entre Civam et Solidarité Paysans mais la façon va varier en fonction de la demande. Que de l'individuel, du collectif quand ils rentrent dans un groupe. »  
*Équipe d'Ille-et-Vilaine*
- « Un accompagnement concerté, c'est Civam et Solidarité Paysans quand on est face aux agriculteur-ices. Les entretiens se font en binôme pour gérer les thématiques qui les intéressent. »  
*Équipe d'Auvergne, qui accompagne des collectifs d'agriculteur-ices en difficultés co-animés par les deux associations*
- « Des agriculteur-ices qui sont suivi-es par Solidarité Paysans et accompagnés-es par le Civam 44. L'agriculteur-ice sait qu'on discute ensemble, il y a de la transparence, on n'est pas obligé d'intervenir ensemble selon la demande de l'agriculteur-ice. »  
*Équipe de Loire-Atlantique*
- « Être à deux structures permet de mieux ouvrir le champ des possibles et une meilleure interconnaissance notamment des procédures. »  
*Équipe de la Sarthe*



### N'OUBLIONS PAS :

LES ACCOMPAGNEMENTS CONCERTÉS SE FONT SOUVENT SUR LE TEMPS LONG, LES ÉVOLUTIONS NE SE VOIENT PAS TOUJOURS RAPIDEMENT.



© Réseau Civam

## 2.2 QUESTIONS EN AMONT ET POINTS DE VIGILANCE



**POUR LE BON DÉROULÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT À PLUSIEURS STRUCTURES, L'EXPÉRIENCE DU PROJET A MONTRÉ QU'IL ÉTAIT INDISPENSABLE DE SE POSER UN CERTAIN NOMBRE DE QUESTIONS PRÉALABLES.**

### 1. POINT D'ATTENTION AVANT DE DÉMARRER L'ACCOMPAGNEMENT :

- Identifier les **besoins** aussi bien des accompagnateur·ices que de la personne accompagnée.
- Définir avec l'accompagné·e la **confidentialité partagée** et les règles d'élaboration de la **confiance entre les deux structures**.
- Être au clair sur les **mandats** de chacun·es : Conseil d'Administration, adhérent·es ou bénévoles des deux structures, salarié·es, groupes Civam, binôme Solidarité Paysans...
- Définir le **temps et les moyens financiers** disponibles pour cette concertation.
- **Connaissance interstructure, formation des accompagnant·es** aux différents outils et accompagnements.
- **Connaître les structures vers lesquelles renvoyer** si on n'est pas aptes à répondre à la demande (psychologues du travail, médecins, etc) et les **ressources à mobiliser**.
- Prendre en considération ses propres limites face à l'accompagnement de la difficulté.

## 2. POINTS D'ATTENTION PENDANT L'ACCOMPAGNEMENT :

**Il est essentiel de veiller à garder l'accompagné·e au centre des décisions et partager les questions que l'accompagnant·e se pose.**

- Redéfinir les mandats de chaque association régulièrement, en fonction de la demande.
- Reposer les termes de la confidentialité (partagée entre qui, quelles informations ?) régulièrement.
- Éviter l'isolement du/de la salarié·e : ne pas y aller seul·e, avoir un espace pour préparer et débriefer les entretiens avec d'autres personnes (bénévoles, adhérent·es, collègues, psychologue du travail, etc).
- Débriefer de la situation en collectif si nécessaire, entre les accompagnant·es des 2 structures et/ou avec une·un professionnel·le extérieur·e (cf. *Méthode de debriefing, «Les Outils de la concertation»*).
- S'appuyer sur le collectif et les compétences de chacun·e au sein des deux associations.
- S'armer de patience : l'accompagnement se fait sur un temps long, le rythme est propre à chacun·e et des temps de "digestion" plus ou moins longs pour mettre en place des changements font partie du processus.
- Si la personne accompagnée rejoint un groupe : bien définir avec elle ce qui peut être partagé ou non de sa situation individuelle dans le groupe (confidentialité).
- Faire des points réguliers entre accompagnateur·ices sur les situations : où on en est ? qui recontacte la personne ? quelles sont les avancées ? etc.

## 3. À NOTER CONCERNANT LA FIN D'ACCOMPAGNEMENT :

- Souvent un accompagnement ne se finit pas de manière formelle.
- Un accompagnement peut être fini avec une structure et pas avec l'autre. Celle-ci doit alors en informer les différentes parties prenantes et met ainsi fin à la concertation.
- Si ça se passe mal (manque de respect,...), on peut aussi mettre fin à l'accompagnement.

**Attention**, si on reprend un accompagnement déjà commencé par un·e précédent·e animateur·ice, la relation de confiance est à reconstruire : faire une rencontre pour se présenter, refaire un point, etc. L'arrivée d'une nouvelle personne dans l'accompagnement peut aussi être l'occasion de repréciser la demande de l'accompagné·e et faire le point sur le chemin parcouru.





©Béa Uhart

## RETOUR D'EXPÉRIENCE DANS LA SARTHE

Voici quelques facteurs qui ont favorisé la concertation entre le Civam AD 72 et Solidarité Paysans 72 :

- **Le travail en commun dans le projet RADITS** sur 4 ans a permis de bien se connaître, que ce soit au niveau des salarié-es ou des bénévoles.
  - **Des agriculteur-ices en difficultés** accompagné-es dans le cadre de RADITS sont aujourd'hui administrateur-ices à Solidarité Paysans et toujours impliqués-es dans un groupe Civam.
  - **Des visites sur l'évolution du système** ont lieu une à trois fois par an avec la présence d'au moins une personne de chaque structure afin de faire le point sur les problématiques et besoins du/de la paysan-ne.
- La proximité géographique** : les deux structures sont dans les mêmes locaux, il est donc plus facile de pouvoir faire le point.
- Le travail en commun est abordé régulièrement au sein du **Conseil d'Administration de Solidarité Paysans**.
  - **Des réunions communes** entre les salarié-es des deux structures et les bénévoles concerné-es ont lieu afin de partager ensemble sur la situation des agriculteur-ices accompagné-es qui participent à des formations Civam.

---

**Ceci nous a permis collectivement de mettre en exergue et mieux comprendre les difficultés et d'élaborer ensemble les moyens de mieux accompagner les agriculteur-ices en difficultés dans des changements.**

---

### ZOOM

#### **Questionner les financements disponibles :**

Le financement est très important pour la pérennité de la concertation et doit être réfléchi en amont. Actuellement, il y a peu de financements pour l'accompagnement concerté. Pour Solidarité Paysans, la prise en charge se fait par les financements habituels du travail des salarié-es et des déplacements des bénévoles. Les Civam ne sont généralement pas financés pour ce type d'actions (quand il s'agit d'accompagnement individuel), sauf sur certains bassins versants.

Il est possible de trouver des financements via des appels à projet. Répondre à ces appels à projets représente cependant un temps de veille et de rédaction à ne pas négliger, qui peut même entrer « en concurrence » avec le temps d'accompagnement concerté en tant que tel.

## 2.3 INGRÉDIENTS D'UNE CONCERTATION RÉUSSIE

### 2.3.1 QUELQUES POINTS CLÉS À DISCUTER

#### - LE TEMPS

Définir le temps disponible d'accompagnement et de concertation dont chacun·e dispose. Ne pas oublier qu'un accompagnement se fait souvent sur le temps long.

#### - LE FINANCEMENT

S'assurer d'avoir des financements pour l'accompagnement concerté favorise la réussite de celui-ci, sinon le risque est de faire passer la concertation «en bas de la pile de dossiers».

#### - L'INTERCONNAISSANCE DES DEUX STRUCTURES

Connaître l'autre structure permet de se sentir à l'aise pour la présenter à des agriculteur·ices et avoir confiance dans le contenu et dans la qualité de l'accompagnement qui pourra en découler.

##### **Comment favoriser l'interconnaissance des deux structures :**

- Rencontres des Conseils d'Administration respectifs : par exemple, présentation croisée de l'association dans chacun des Conseils d'Administration.
- Intervention de Solidarité Paysans en groupe technique Civam, journée technique commune, présentation du Civam lors d'une AG de Solidarité Paysans.
- Réunions communes administrateurs/salarié·es et entre salarié·es pour faire le point sur les situations actuelles.
- Formations des salarié·es d'une structure par l'autre et vice versa ; échange d'outils.
- Tuilage des nouveaux et nouvelles salarié·es, bénévoles ou adhérent·es.



## 2.3.2 LES MODALITÉS DE TRAVAIL EN ÉQUIPE CROISÉE

### - ENTRE ACCOMPAGNANT·ES :

**Définir comment on travaille** et le requestionner régulièrement : les rendez-vous avec la personne sont-ils faits en commun ou séparément ? Qui y va en premier ?

**Débriefer régulièrement** pour instaurer un suivi de l'accompagnement concerté et des liens entre les accompagnateur·ices. Il est possible de le faire dans le cadre de supervisions\*, en exposant la situation de travail et les problématiques soulevées au regard d'un·e professionnel·e extérieur·e.

*\*supervision : relecture collective des situations accompagnées et analyse de la pratique en équipe avec un·e professionnelle extérieur·e*

### - AVEC LES ACCOMPAGNÉ·ES :

#### **Transparence :**

Les structures mettant en place une concertation sont amenées à échanger des informations sur la situation. La personne accompagnée doit valider et connaître ce qui est échangé. Cela est fréquemment re-validé avec la personne. L'accompagné·e connaît les outils et méthodes d'actions des différentes structures qui l'accompagnent.

## ZOOM

#### **Le cadre de confidentialité :**

La confidentialité est essentielle dans l'accompagnement concerté pour protéger la personne accompagnée et mettre en place un climat de confiance. Il est important de fixer dès le premier rendez-vous avec l'accompagné·e les informations qui peuvent être échangées ou pas entre les structures. On parlera alors de **confidentialité partagée** : les informations restent au sein des structures mais les accompagnant·es peuvent travailler en équipe sur un dossier, pour ne pas s'isoler et mutualiser leurs compétences. La rappeler en début de chaque temps collectif entre accompagnant·es est important.

Pour officialiser cela, une **charte de confidentialité** peut être élaborée et signée, sans se substituer au besoin de reposer ce cadre à chaque rencontre. Pour protéger la confidentialité, il est possible de travailler avec des informations anonymisées (pas de nom, de lieu). Certaines équipes se fixent comme règle de ne parler de la personne accompagnée qu'en sa présence. C'est ainsi l'accompagné·e qui donne directement les informations aux deux structures.



© JC GUTNER

### 2.3.3 LA MOBILISATION

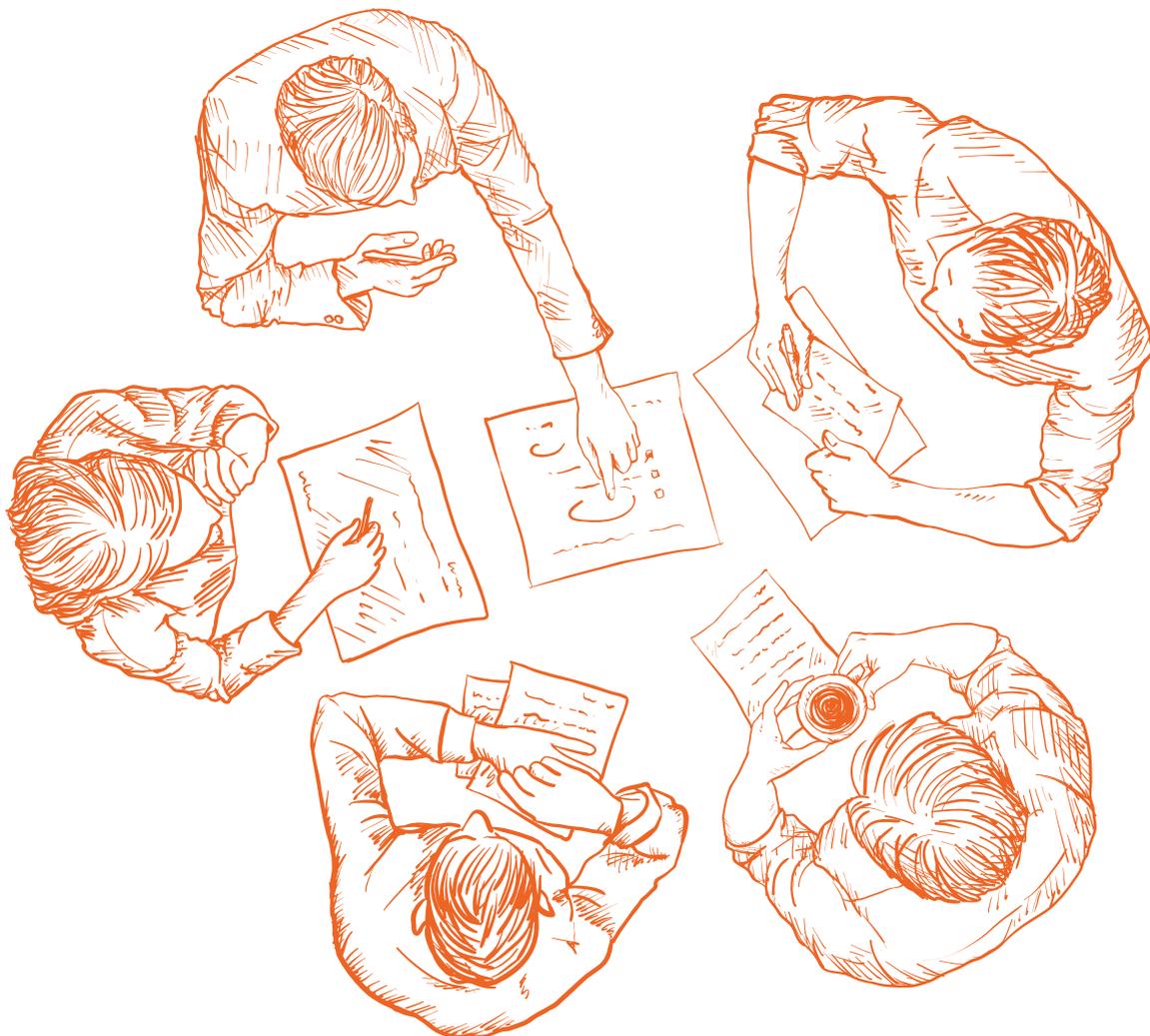
L'un des piliers d'une concertation réussie est la mobilisation des équipes de chaque structure. Cet enjeu n'est pas à négliger car il est le garant d'un partenariat sur le long terme. Des équipes mobilisées autour d'un projet sont des équipes motivées, réactives, pouvant relayer le sujet à l'extérieur, répondre à une demande et s'adapter face à des problématiques.



#### TÉMOIGNAGE

*En Ile-et-Vilaine, le besoin de travailler ensemble a commencé à se faire ressentir en 2018 : des adhérent-es de l'Adage étaient en difficultés et des bénévoles de Solidarité Paysans étaient membres de l'Adage. En 2019, les premières actions communes ont eu lieu : organisation de débats autour du film "Au nom de la Terre", sessions de formation par Solidarité Paysans à l'Adage. En 2020 et 2021, plusieurs rendez-vous communs ont été organisés pour apprendre à se connaître et les personnes accompagnées par Solidarité Paysans ont été informées du partenariat et qu'elles pouvaient contacter l'Adage. Sept dossiers suivis par les deux structures ont été identifiés et la décision a été prise de les accompagner ensemble. L'année suivante, le salarié de l'Adage a participé à des réunions de l'équipe Solidarité Paysans et une formation juridique Solidarité Paysans a été ouverte aux adhérent-es de l'Adage.*

*Amaël et Louis, salariés ADAGE et Solidarité Paysans en Ile-et-Vilaine*





© JC GUTNER

## 2.4 ENJEUX DE MOBILISATION INTERNE

Solidarité Paysans et Civam ont des fonctionnements et des modes de gouvernance proches : les équipes composées de salarié·es et de bénévoles se réfèrent pour acter des décisions à un conseil d'administration, aux membres du bureau, à une assemblée générale. La mobilisation nécessaire de l'ensemble des adhérent·es, bénévoles et salarié·es, passe par la communication et la transmission.

### 2.4.1 LA COMMUNICATION

#### Comment faire connaître le partenariat aux bénévoles et adhérent·es non impliqués dans la concertation ?

- Point sur les avancées de la concertation lors des Conseils d'Administration.
- Mention du partenariat avec l'autre structure dans les situations concernées lors des analyses de pratiques.
- Rencontre annuelle entre les deux structures, ouverte à tou·tes les bénévoles intéressé·es ou avec les administrateurs et administratrices référent·es sur cette question.
- Articles dans les lettres d'infos respectives sur le partenariat et sur les champs d'action de l'autre structure.
- Envoi mutuel des lettres d'infos pour se tenir au courant des actualités respectives.
- Journée thématique en groupe Civam sur le travail qui permet l'ouverture sur la difficulté. Possibilité de la venue d'un bénévole de l'autre structure ou de témoignages d'accompagnements concertés.
- Points réguliers sur le partenariat aux adhérent·es (par exemple, lors de l'Assemblée Générale).





## PRATIQUE / TÉMOIGNAGE

En Basse-Normandie, les deux associations n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble. La question était « comment associer les membres des deux associations qui ne sont pas référent-es du projet ? ».

La salariée Civam a participé à une réunion d'équipe de Solidarité Paysans, avec les bénévoles et salarié-es, pour la plupart non impliqués dans le projet. En 2h30, le programme a été le suivant :

- présentation : fonctionnement des Civam, des groupes, dimension collective ;
- présentation du partenariat, de l'organisation, des questions que l'on se pose ;

- temps de travail : partager comment ils vivent les accompagnements ;
- temps d'échange : intérêts et difficultés d'accompagner les collectifs ;
- idées concrètes pour faciliter le passage vers le collectif.

Le bénévole Civam référent du projet a échangé avec les référents de groupes Civam sur l'accueil de nouveaux dans les groupes. Un temps d'échange au sein de chaque groupe Civam avec des membres de Solidarité Paysans a été co-construit pour présenter le partenariat, mobiliser, faire savoir que Solidarité Paysans est là en cas de difficultés et savoir détecter les difficultés dans le groupe.

### Comment jongler avec la question de la confidentialité ?

La confidentialité est essentielle dans le cadre des accompagnements concertés et elle doit être réfléchi lorsque l'on élargit le cercle à l'ensemble des membres de l'association.

L'équilibre est alors à trouver entre :

- respecter les informations sensibles et confidentielles partagées dans un contexte et à des personnes précises,
- pouvoir en parler en collectif pour résoudre par la mutualisation une problématique,
- pouvoir relayer les actions réalisées pour communiquer sur le partenariat.

## 2.4.2 LA TRANSMISSION

Les équipes peuvent être amenées à changer. Il est essentiel de s'assurer que le départ d'une personne n'engendre pas la fin d'un projet ou d'un suivi d'un accompagnement.

Quelques pistes :

- Travailler par binôme et sur un dossier partagé en ligne.
- Identifier une personne relais sur cette question avant le départ de l'ancien-e référent-e.
- Transmettre l'historique et les coordonnées des personnes pouvant témoigner si des questions émergent.
- Transmettre les documents et les ressources établies, de manière classée.
- Si possible, partager en présentiel entre la personne sur le départ et celle sur l'arrivée.



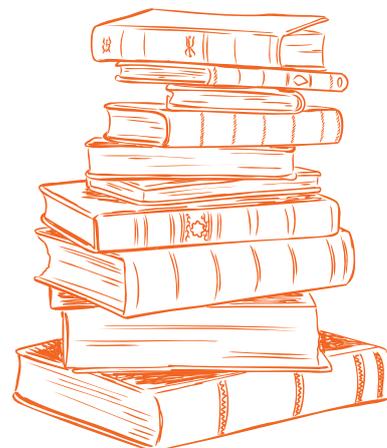
## EN PRATIQUE

Dans le Morbihan : une fois par an, un point sur tous les accompagnements en cours est réalisé avec le "fil bleu" (cf. p19), une frise chronologique qui permet de synthétiser toutes les actions Solidarité Paysans et Civam sur l'accompagnement. Cela permet de garder une trace et de faciliter la transmission en cas de changement de salarié-es.

# 3. RESSOURCES ET OUTILS DE LA CONCERTATION

## Ressources bibliographiques et vidéo :

- [L'Agroécologie : Levier de redressement des exploitations fragilisées ?](#), Solidarité paysans (Marie-Jo Bigeon, Jean-François Bouchevreau, Amélie Dumez et al.), 2020
- [Projet Radits](#) (Recours pour les Agriculteurs en Difficultés par la Transmission Solidaire - 2014-2017 :
- [Projet de recherche Action TRANSÆ](#) (Transformations du travail et transition vers l'agroécologie en élevage de ruminants)
- [Vidéo "Solidarité Paysans et Civam m'ont accompagné"](#), 2024
- [Article L'autonomie](#) : un concept central pour le développement de l'activité de travail des agriculteur·ices à l'ère de l'anthropocène, Xavier Coquil, 2023



## Outils ressources :

- Fiche "Démarche d'accompagnement au changement de pratiques - Solidarité Paysans Auvergne : repérer et accompagner en collectif vers la sortie des difficultés" sur le projet PINSMOI (Penser l'ImpenSable pour se prémunir et sortir de la difficulté en agriculture), Solidarité Paysans, 2024
- Infographie "[Les procédures collectives - Se placer sous la protection de la justice en cas de difficultés financières](#)", Solidarité Paysans,
- Flyer de sensibilisation à l'accompagnement pour la sortie des difficultés (issu du projet Accordæ)
- **Les mémos pour accompagnant.es de la transition vers l'agriculture durable des Civam :**
  - [Mémorandum - Accompagner c'est ...](#), Réseau Civam
  - [Mémorandum - Animer une séance debrief/co-construction de situation d'accompagnement](#), Réseau Civam
  - [Mémorandum pour accompagnants de la transition vers l'agriculture durable](#), Réseau Civam
  - [Mémorandum Initier une réflexion sur le travail dans un groupe d'éleveurs.euse](#) et [Mémorandum tracer les évolutions du travail pour faciliter ses transformations](#), Réseau CIVAM
- **Le schéma des cinq carrés pour accompagner les transformations du travail :**
  - [https://www.youtube.com/watch?v=cY5K8Ixmndo&ab\\_channel=UMRTerritoires](https://www.youtube.com/watch?v=cY5K8Ixmndo&ab_channel=UMRTerritoires)
  - [Une approche globale pour mieux comprendre les situations de travail en agriculture : L'outil « Schéma des 5 carrés Transæ »](#), 2023, pp.1-12. Jean-Yves J.-Y. Pailleux, Fabien Coutarel, Xavier Coquil, Marianne Cerf, Jean-Marie Lusson.

## Formations ressources :

- Formations "Travail et transition : accompagner les transformations du travail des agriculteurs.trices" et "Accompagner et faciliter le changement chez les agriculteurs.trices", Réseau Civam
- Formation à l'écoute active
- Formation "accompagner la difficulté chez les agriculteurs" de la FR Civam Pays-de-la-Loire

# LE FIL BLEU DE LA CONCERTATION

## VOIR 2.4. ENJEUX DE MOBILISATION INTERNE



Accompagnement Solidarité Paysans



Accompagnement CIVAM

PREMIER CONTACT ? QUELLE STRUCTURE ?  
QUI L'A INITIÉ ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTER LES DATES DES DIFFÉRENTS RDV - PRISES DE CONTACT - ACTIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SUITES ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# COORDONNÉES DES SALARIÉES RÉFÉRENTES DU PROJET DANS LES DEUX RÉSEAUX



**Sidonie Thoraval**  
**SOLIDARITÉ PAYSANS**  
s.thoraval@solidaritepaysans.org  
07 44 59 75 55



**Maÿlis Carré**  
**RÉSEAU CIVAM**  
maylis.carre@civam.org  
06 44 08 79 59



Rédaction : Jean-François Bouchevreau, Maÿlis Carré, Marine Malandain, Zoé Sol-Mochkovitch, Sidonie Thoraval, Léonie Verdenal  
Pictos : Mélissa Dumas

Mise en forme : Agata Communication, Maÿlis Carré et Lucie Faguais | Juillet 2024  
Réseau Civam 18-20, rue Claude Tillier 75012 Paris / 01 44 88 98 58 - contact@civam.org



## ACCORDAÉ A ÉTÉ FINANCÉ PAR :



## DOCUMENT RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN DE :

Dans le cadre du plan Ecophyto 2 avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité

